

## Informations Clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPC. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPC et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

# OBJECTIF SÉLECTION

## SICAV

Ce FIA est géré par LAZARD FRERES GESTION SAS  
FR0000283053 - Objectif Sélection

### Objectif et politique d'investissement

**Objectif de gestion :** L'objectif de gestion vise à obtenir sur la durée de placement recommandée de 5 ans, une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence suivant : MSCI World. L'indicateur de référence est exprimé en EUR. Les dividendes ou coupons nets sont réinvestis.

**Politique d'investissement :** la stratégie de la Sicav est discrétionnaire entre les différentes classes d'actifs (de 0 à 100% maximum de l'actif net par classe d'actif) en direct ou via des OPC. Cependant l'allocation cible devrait présenter sur la durée de placement recommandée les fourchettes d'expositions suivantes :

- de 30% à 80% en actions de l'actif net (dont un investissement de 0 à 20% maximum de l'actif net en actions de pays émergents uniquement au travers d'OPC et de 0 à 10% maximum de l'actif net en actions de petites et moyennes capitalisations, soit directement, soit via des OPC spécialisés);

- de 0 à 50% de l'actif net en obligations (les obligations spéculative/ high yield c'est-à-dire notées en dessous de BBB- par Standard & Poor's ou équivalent selon l'analyse de la société de gestion, ou OPC spécialisés high yield et/ou les titres non notés par une agence de notation sont autorisés à hauteur de 15% de l'actif net, à l'exception des obligations convertibles et des bons de souscription limités à 10% maximum de l'actif net);

- de 0 à 50% de l'actif net en instruments monétaires ;

- de 0 à 10% de l'actif net en Fonds de Fonds alternatifs.  
Il est cependant rappelé que ces fourchettes ne sont pas figées et peuvent varier dans le temps en fonction de l'analyse de l'état des marchés fournie par le service de la stratégie et des anticipations du gérant. La fourchette de sensibilité à l'intérieur de laquelle la Sicav est gérée est de - 5 à +8.

Pour les actions détenues en direct, le gérant identifiera les entreprises françaises et étrangères de toutes tailles de capitalisation sans zone géographique prépondérante. Pour les obligations en direct le gérant pourra investir dans tous types d'obligations (obligations convertibles, OBSA, ...) émises par des entreprises, des institutions financières et des Etats souverains sans prédétermination entre la dette publique et la dette privée. Le gérant n'investira pas dans des obligations convertibles contingentes (Cocos Bonds).

La sélection des OPC dépendra de critères quantitatifs (notamment performance de gestion de l'OPC à moyen et long terme ainsi que le niveau des encours gérés..) et de critères qualitatifs (notamment savoir-faire des gérants, processus décisionnel, stabilité des équipes, consistance du style de gestion, etc..).

Dans la limite d'une fois l'actif net, la Sicav peut utiliser des futures, des options, des swaps de change et du change à terme,

négociés sur des marchés réglementés, organisés et/ou de gré à gré pour couvrir le portefeuille au risque action, de taux et de change.

La Sicav peut être investie en titres de créances négociables à hauteur de 100% maximum de l'actif net.

Le portefeuille peut être investi :

- jusqu'à 100% maximum de l'actif net en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou européen s'ils investissent eux-mêmes moins de 10% de leur actif dans d'autres OPC ;

- à hauteur de 30% maximum de l'actif net en placements collectifs de droit français, en FIA établis dans un autre Etat membre de l'Union Européenne, en fonds d'investissement respectant les 4 critères définis à l'article R214-13 du Comofi.

La Sicav peut également investir son portefeuille à hauteur de 10% maximum de l'actif net dans des parts ou actions d'OPC visés à l'article R214-32-19 du Comofi.

Ces OPC peuvent être gérés par la société de gestion.

Le portefeuille peut être investi jusqu'à 10% maximum de l'actif net en titres intégrant des dérivés.

### Affectation des sommes distribuables :

Affectation du résultat net : Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report  
Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation et/ou Distribution et/ou Report

**Durée de placement recommandée :** Cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports dans un délai de 5 ans.

**Faculté de rachat :** Les ordres sont exécutés conformément au tableau ci-dessous

J ouvré	Jour d'établissement de la VL (J)	J+1 ouvré	J+2 ouvrés
Réception quotidienne des ordres et centralisation quotidienne avant 12h00 (heure de Paris) des ordres de souscription et de rachat	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Publication de la valeur liquidative	Règlement des rachats

### Profil de risque et de rendement



### Explication de l'indicateur et ses principales limites :

L'exposition diversifiée au marché actions, au risque de taux et de change explique le classement de l'OPC dans cette catégorie.

Les données historiques utilisées pourraient ne pas donner une indication fiable du profil de risque futur de l'OPC. Rien ne garantit que la catégorie affichée demeure inchangée, et le classement est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque. Le capital n'est pas garanti.

### Autres facteurs de risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque de crédit :** Risque éventuel de dégradation de la signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance qui induira une baisse du cours du titre.
- **Risque de contreparties :** Risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement.
- **Risque lié aux dérivés :** Le recours à ce type d'instruments financiers peut amplifier le risque de pertes.

La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPC. Les autres risques sont mentionnés dans le prospectus.

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPC y compris les coûts de commercialisation et de distribution des actions, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après l'investissement

Frais d'entrée	4,00%
Frais de sortie	0%

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

### Frais prélevés par l'OPC sur une année

Frais courants	0,92%*
----------------	--------

### Frais prélevés par l'OPC dans certaines circonstances

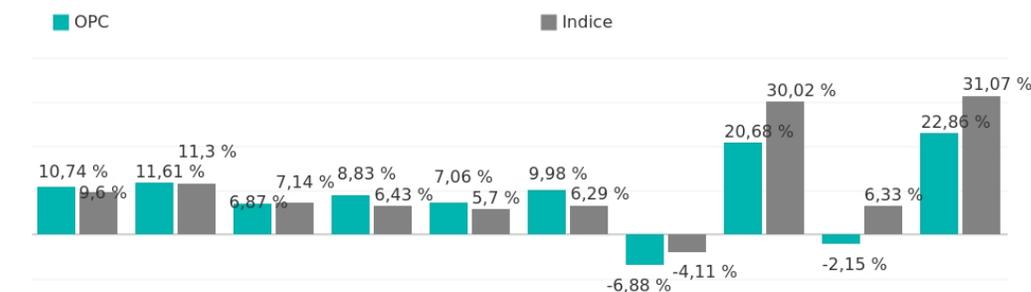
Commission de performance	Néant
---------------------------	-------

\*Le chiffre communiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos le 31/03/2022. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. La description comprend les frais directs et indirects.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique frais et commissions du prospectus de cet OPC.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPC, lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

## Performances passées



Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures et ne sont pas constantes.

Les performances sont calculées après déduction des frais prélevés par l'OPC.

**Date de création de l'OPC :** 27/11/1996

**Devise :** EUR

**Indicateur de référence :**

MSCI World  
L'indicateur de référence est exprimé en EUR. Les dividendes ou coupons nets sont réinvestis.

à compter du 31/12/2009 :	25% Eonia capitalisé ; 10% Eonia capitalisé + marge 3% ; 10% Euromts ; 27,5% SBF 120 clôture hors dividendes ; 27,5% MSCI World All Countries en euros hors dividendes
à compter du 02/04/2012 :	20% Eonia capitalisé ; 5% Eonia capitalisé + marge de 3% ; 5% Exane Europe Convertible Bond ; 5% Merrill Lynch EMU Corporate ; 10% EuroMTS Global ; 33% SBF 120 hors dividendes ; 22% MSCI World All Countries en euros hors dividendes
à compter du 02/04/2013 :	20% Eonia capitalisé ; 5% Eonia capitalisé + marge de 3% ; 5% Exane Europe Convertible Bond ; 5% Merrill Lynch EMU Corporate ; 10% EuroMTS Global ; 33% SBF 120 dividendes nets réinvestis ; 22% MSCI World All Countries en euros dividendes nets réinvestis
à compter du 02/11/2016 :	cf. Indicateur de référence en vigueur

## Informations pratiques

**Nom du dépositaire :** LAZARD FRERES BANQUE.

**Lieu et modalités de communication de la valeur liquidative :** La valeur liquidative est communiquée d'une manière quotidienne par affichage dans les locaux de LAZARD FRERES GESTION SAS.

**Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPC :** Le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de LAZARD FRERES GESTION SAS, 25, rue de Courcelles 75008 Paris France.

**Nature des souscripteurs à qui le produit est destiné :** Tous souscripteurs.

**Fiscalité :** Selon votre régime fiscal, les plus-values et les revenus éventuels liés à la détention de parts ou actions peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.

La responsabilité de LAZARD FRERES GESTION SAS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de cet OPC.

Cet OPC est agréé par l'Etat français et réglementé par l'Autorité des Marchés financiers. LAZARD FRERES GESTION SAS est agréée par l'Etat français et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au **15/07/2022**.